

# FO

Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du 15 novembre 2011

## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Le rôle des **Commissions Administratives Paritaires** (CAP) est capital dans la carrière d'un fonctionnaire. Elles sont appelées à statuer sur :

- > L'avancement
- > La réduction d'ancienneté
- > La mutation, le détachement, la disponibilité, la réintégration
- > Le refus de temps partiel, d'autorisation d'absence, de congé formation
- > Le montant des indemnités et primes
- > L'entretien professionnel
- > Les mesures disciplinaires

**VOTER FORCE  
OUVRIÈRE**

1<sup>ère</sup> organisation syndicale  
dans les CAP tous secteurs confondus,  
c'est l'assurance d'être entendu  
et représenté.

ÉCOUTER

COMPRENDRE

AGIR

**Vos représentants FO, présents avant, pendant et après la CAP, sont :**

- > **Libres** : ils savent dire « NON » et dénoncer les actions douteuses
- > **Indépendants** : car affranchis de toutes pressions idéologiques
- > **Déterminés** : vos élus n'ont pour but que de défendre vos droits et intérêts, dans votre déroulement de carrière et l'exercice de votre métier. Ils présentent et obtiennent ainsi des résultats y compris pour les oubliés de l'administration.

# SERVICE PUBLIC



## LES MILLE ET UNE RAISONS DE VOTER FORCE OUVRIÈRE

### FO le syndicat le plus représentatif, donc le plus écouté

- 2<sup>ème</sup> force syndicale dans toute la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière)
- 1<sup>ère</sup> organisation syndicale représentative en DRAAF, en DDI et à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (élections en 2010 et 2011)
- 2<sup>ème</sup> organisation syndicale dans l'Enseignement Agricole.

### FO le syndicat le plus combatif

- Quand d'autres n'hésitent pas à signer des accords complices, FO mène un combat permanent pour la défense d'un service public républicain, la défense du statut, des salaires, des droits sociaux et une lutte incessante depuis 2007, contre la destruction de la Fonction Publique (RGPP). Nos revendications sont claires, nos actions sont déterminées comme nous l'avons prouvé en 2010 lors du combat sur les retraites.

### FO des élus attentifs à vos côtés

- Pour toutes et tous, une représentation territoriale de proximité qui vous **informe**, vous **conseille** et **prend fait et cause** pour votre dossier.

De nombreux changements sont intervenus ou vont intervenir: mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la RÉforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RÉATE), schéma de mutualisation des fonctions supports (départemental et régional), changement des règles de promotion dans l'Enseignement Agricole, missions en DDI, Primes de Fonctions et de Résultats (PFR), mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES), entretien professionnel, etc..

### Toutes ces évolutions vous concernent au 1<sup>er</sup> rang.

#### Pourquoi force ouvrière a refusé la réforme statutaires des B (NES)

- une insuffisance de revalorisation de la grille,
- une réforme financée par les agents eux-même en allongeant leur carrière,
- la mise en place d'un examen entre chaque grade.

#### Par contre Force Ouvrière à obtenu

- l'harmonisation du montant de la prime de fonctions et de résultats (PFR) entre les différents services déconcentrés,
- la revalorisation des primes sur le secteur enseignement,
- la révision de la part fonctions pour des secrétaires administratifs dont le classement des fonctions ne correspondait pas au poste occupé,
- la révision de la part résultats pour des secrétaires administratifs jugés de manière arbitraire,
- l'assouplissement des règles de mobilité obligatoire, notamment pour les conjoints demandant un rapprochement et pour les parents d'enfants handicapés,
- la reconnaissance du haut niveau de qualification des assistants de service social et de leur rôle essentiel dans les services,
- un groupe de travail sur les conditions de travail au MAAPRAT.

15 NOVEMBRE  
JE VOTE FO!

# JE-NOUS-TOUS **FO!**

## EXIGEZ... AVEC FORCE OUVRIÈRE

- > **Le maintien des CAP nationales** avec l'intégralité de leurs prérogatives afin de garantir l'égalité de traitement des agents,
- > **Notre présence aux commissions d'arbitrage** au vu du nombre croissant d'avis sous réserves rendus par l'administration, ceux-ci devant redevenir "exceptionnels" et non systématiques comme c'est le cas actuellement,
- > **La prise en compte de la diversité des métiers des secrétaires administratifs** avec le suivi personnalisé des secrétaires administratifs, permettant à chacun d'entre vous de valoriser son expérience professionnelle,
- > **La promotion dans le corps des secrétaires administratifs** par :
  - > dès 2012, l'augmentation du taux promus/promouvables permettant un changement de grade plus rapide pour tous les S.A,
- > **La transparence dans les propositions d'avancement des IGAPS,**
- > **La promotion dans le corps des attachés** par :
  - > l'augmentation significative du nombre de postes : **7** en 2011 pour 1 671 promouvables,
  - > la possibilité d'un reclassement des assistants sociaux en catégories A ,
  - > l'ouverture d'un examen professionnel avec des postes en nombre **suffisant** (4 postes offerts en 2011 !),
  - > la reconnaissance des acquis et de l'expérience et de la fonction exercée sur les postes de la catégorie A,
- > L'adéquation pour **la prime de fonctions et de résultats** (PFR) entre d'une part la cotation et d'autre part les fonctions réellement exercées ainsi que le maintien de la NBI, comme pour les attachés. Trop de secrétaires administratifs ont relevé des erreurs manifestes. **FO** est déjà intervenue à multiples reprises et saura rester vigilante à vos côtés pour faire appliquer vos droits,
- > **L'affichage de la part fonctions** des postes sur les circulaires de mobilité, comme pour les attachés,
- > **L'alignement des primes** sur celles des techniciens supérieurs,
- > **L'augmentation de la valeur du point d'indice,**
- > L'attribution de **bonifications d'ancienneté** (accordées lors de l'entretien professionnel) basée sur des critères objectifs prenant en compte l'ancienneté dans le corps , le grade, etc..
- > La demande de **titularisation** (déprécarisation) de tous les agents non titulaires,
- > La création de postes de SA à la hauteur des besoins constatés,
- > Une **formation professionnelle** de proximité ambitieuse et individualisée réellement adaptée aux postes occupés par les secrétaires administratifs,
- > Une **formation d'avancement de grade** de qualité donnant toutes leurs chances de réussite aux secrétaires administratifs,
- > Le rétablissement de l'examen d'accès du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> grade,
- > **La défense des agents concernés par une réorientation professionnelle** (Loi Mobilité).



**PROMOTIONS**

EXIGEZ... AVEC FO

# JE NOUS TOUS FO!

Les femmes et les hommes que vous allez élire ont à cœur de vous représenter et de porter vos revendications. Ils sont déterminés à ne pas laisser dévaloriser le corps des Secrétaires Administratifs.

VOS CANDIDATS

#### Secrétaire administratif classe exceptionnelle

- > CREPEL Marie-Françoise - DPMA Paris
- > TEISSIER Christiane - VETAGROSUP Lyon
- > MERAZGA Fabienne - France Agrimer
- > LAMPALAIRE Dominique - DRAAF Auvergne

#### Secrétaire administratif classe supérieure

- > FOURNADET Germaine - DDCSPP Haute-Loire
- > MURAT Brigitte - DDT Puy de Dôme
- > ROUPP Nadine - DDT Corrèze
- > LEUVREY Marianne - EPLEFPA Bourcefranc

#### Secrétaire administratif classe normale

- > VIDAL Lise - DDPP Puy de Dôme
- > GREGOIRE Sabrina - DRIAAF Ile de France
- > ROUXEL Françoise-Odile - SNAMA Paris
- > DELATTRE Dominique - ONIRIS Nantes
- > BERTON-CHAPUIS Fabienne - DDTM Ille et Vilaine
- > GALLEGRO Maria - EPLEFPA Avignon

Attention : n'écrivez pas sur votre bulletin de vote.  
Toute rature, tout panachage, entraîne l'annulation  
du bulletin de vote. N'ajoutez et ne retranchez aucun nom

VOTRE DROIT

Nous signaler  
vos problèmes

NOTRE OBLIGATION

Les résoudre



Être représentant des secrétaires administratifs ne s'improvise pas.  
Expérimenté, il doit argumenter et surtout convaincre l'administration  
Alors, n'hésitez pas :

**IMPORTANT :**  
**Votre vote doit parvenir impérativement**  
**au MAAPRAT avant le 15 novembre**

**LE 15 NOVEMBRE 2011**  
**VOTEZ ET FAITES VOTER**  
**FORCE OUVRIERE**

SFOERTA  
BP413  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 43 53

SNAMA-FO  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 55 52